

INNOV DÉV

Prêt participatif



LES ENTREPRISES ÉLIGIBLES



ENTREPRISES de droit marocain en phase de croissance ayant réussi une levée de fonds auprès d'investisseurs (fonds de capital-investissement, investisseurs providentiels....) et ayant besoin de fonds pour financer notamment leurs besoins d'investissement et/ou d'exploitation.



LE FINANCEMENT DES PROJETS



Le financement est octroyé sous forme de prêt participatif suivant les conditions suivantes :

- Montant du prêt : **3.000.000** DH maximum sans pour autant dépasser **50%** des apports des investisseurs externes (fonds de capital risque...).
- Remboursement : sur une durée maximale de **8 ans** avec **2 ans** de différé.
- Taux d'intérêt : **2%** l'an Hors Taxes.

LES DÉPENSES ÉLIGIBLES



Sont finançables par le prêt participatif dans le cadre d'un projet innovant, les dépenses immatérielles et/ou matérielles liées notamment aux éléments suivants :

- Mise en place des installations de production ;
- Marketing et commercialisation ;
- Prospection de nouveaux marchés, notamment à l'export ;
- Développement de nouvelles variantes de produits ;
- Besoin en fonds de roulement...

LE PLAFOND GLOBAL D'ENGAGEMENTS



4.000.000 DH sur une même entreprise, tous concours confondus au titre de la composante **2** (avances et prêts) du "FII".

DÉLAIS D'INSTRUCTION DES DEMANDES



30 jours maximum à compter de la date de réception des dossiers complets transmis par les structures labélisées.

A QUI S'ADRESSER ?



Aux structures labélisées
par TAMWILCOM

